

PLAN **CLIMAT**

2019 - 2025

Le Plan Climat

/Grand Paris Sud Est Avenir/





Sommaire

PARTIE 1.

Un Plan Climat conçu comme un projet de Territoire

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?	8
2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux régionaux et métropolitains	8
3. Une ambition territoriale	9
4. Une trajectoire claire et chiffrée	10
5. Une démarche citoyenne et participative	13
6. La consultation du public	13

PARTIE 2.

50 actions pour la transition écologique, économique et environnementale de GPSEA

1. Énergie	16
• Consommons moins d'énergie	18
• Produisons une énergie renouvelable et de récupération	20
2. Air	22
• Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs	24
3. Climat	26
• Aménageons un territoire durable	28
• L'eau, une ressource précieuse	30
• GPSEA, poumon vert de la métropole	32
4. Économie circulaire et durable	34
• Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables	36
• Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	38
• Une alimentation saine et locale	40
5. Éco-exemplarité	42
• Construisons et rénovons exemplaire	44
• Toutes et tous engagés pour le climat	46
• Une commande publique responsable	48
• Des modes de travail innovants	50



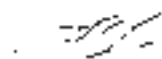
Intercommunalité de seize communes, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) exerce des compétences aussi bien opérationnelles (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte, traitement des déchets, propreté, équipements publics) que des missions stratégiques liées au développement urbain, durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi. Toutes ces politiques publiques permettent d'agir pour préserver la planète et la transition énergétique, climatique et environnementale doit les irriguer pour transformer en profondeur nos modes d'action et nos manières de vivre.

Dans ce cadre, GPSEA a élaboré son Plan Climat, outil que nous concevons comme un projet fédérateur dont l'ambition est forte pour notre Territoire face aux enjeux environnementaux et climatiques.

La configuration même de GPSEA qui regroupe de nombreux espaces agricoles et naturels avec notamment le Massif de l'Arc boisé, nous incite à élaborer un document stratégique qui devienne une référence pour l'avenir de notre Territoire et qui traduise notre souhait d'un développement local plus équilibré, harmonieux et respectueux. Aussi, ce Plan Climat a vocation à devenir le projet de transition écologique, économique et durable de notre Territoire.

Son ambition va au-delà du simple cadre réglementaire. Il se veut et se doit d'être un projet de Territoire faisant de GPSEA une intercommunalité exemplaire dans le cadre d'une démarche partagée avec les communes, les acteurs socio-économiques du territoire et les habitants.

GPSEA a d'ores et déjà commencé à agir. Ce Plan Climat comprend 50 actions concrètes pour lesquelles il y a urgence à avancer tous ensemble.



Laurent CATHALA

Président de Grand Paris Sud Est Avenir

LES ÉLUS

“ Face à l'urgence climatique, nous nous devons de réagir. Le Plan Climat vient fonder et amplifier l'ambition écologique de GPSEA, concrète, proche des habitants et solidaire. ”

Luc CARVOUNAS,

Vice-Président, Ambition écologique,
Plan Climat Air Énergie Territorial, Maire d'Alfortville

« S'adapter au changement climatique, c'est l'affaire de tous. Inverser la tendance, c'est le combat du 21ème siècle que nous devons gagner ensemble. »

Régis CHARBONNIER,

ancien Vice-Président Développement durable, Gestion des déchets, Propreté urbaine, Production florale, Maire de Boissy-Saint-Léger

« Agir pour le climat, c'est changer nos pratiques, agir au quotidien mais c'est aussi un changement profond dans la manière d'exercer nos compétences et nos politiques. »

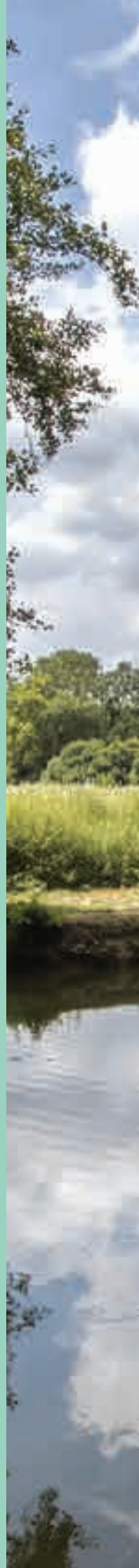
Yvan FEMEL,

ancien Conseiller territorial délégué au Plan Climat Air Énergie, Plan de prévention des risques d'inondation, Maire de Noisieu

1.

LE PLAN CLIMAT CONÇU COMME UN PROJET DE TERRITOIRE

1.	Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?	8
2.	Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains	8
3.	Une ambition territoriale	9
4.	Une trajectoire claire et chiffrée	10
5.	Une démarche citoyenne et participative	13
6.	La consultation du public	13





1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comporte :

- Un diagnostic territorial
- Un document stratégique
- Un programme d'actions
- Plusieurs annexes : l'évaluation environnementale stratégique, la déclaration environnementale, le résumé non technique, le dispositif de suivi et d'évaluation.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur sudestavenir.fr

Le projet de PCAET a été adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4-111-2 du 2 octobre 2019. Conformément à la réglementation, il a ensuite été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la Métropole du Grand Paris. Dans leurs avis respectifs, ces deux institutions soulignent le caractère ambitieux et positif du projet et recommandent à GPSEA de préciser sa stratégie.

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, généralise les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air au niveau national et inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi).

Aussi, **Grand Paris Sud Est Avenir devient le coordinateur de la transition énergétique sur le Territoire.**

2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains

L'ambition globale du territoire est de viser les objectifs réglementaires, nationaux et locaux, lorsqu'ils ont été déclinés dans le Plan climat métropolitain (PCAEM) notamment.

En cohérence avec la politique européenne, les lois de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, énergie-climat du 8 novembre 2019 et la Stratégie nationale bas carbone mise à jour fixent des objectifs à moyen et long terme :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7% en 2023 et de 20% en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012





- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025
- Lutter contre la précarité énergétique

Le Schéma Régional Climat Air Énergie, (SRCAE) d'Ile-de-France fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050
- Porter la part de production des énergies renouvelables et de récupération à 45% en 2050
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2050
- Réduire de 10% la consommation électrique en 2050
- Réduire de 73% la consommation énergétique des transports à horizon de 2050
- Réduire de 40% les consommations énergétiques et de 75% les gaz à effet de serre pour le secteur de l'industrie et du tertiaire.

Le Plan Climat de GPSEA doit être compatible avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), approuvé en novembre 2018. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050, c'est-à-dire zéro émission nette
- Atteindre le facteur 4 à horizon 2050
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération.

3. Une ambition territoriale

Le Plan Climat constitue une compétence obligatoire de GPSEA. Il s'agit d'élaborer une démarche à la fois stratégique et opérationnelle, visant, d'une part, à **réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation)** et d'autre part, à **adapter le territoire au changement climatique (volet adaptation)**. Il vise à faire converger les initiatives locales en faveur de la résilience climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air.

Le Plan Climat permet d'identifier les impacts globaux (émissions de gaz à effet de serre) et locaux (émissions de polluants atmosphériques), la vulnérabilité du Territoire et de repérer des leviers d'actions concrets dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Le diagnostic territorial élaboré a permis de faire ressortir les principaux atouts du Territoire en matière de développement durable :

- Une consommation d'énergie en baisse malgré l'augmentation de la population
- 100% de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable
- Une qualité de l'air plutôt meilleure que dans le reste de la métropole
- Des émissions de gaz à effet de serre en baisse
- Un territoire riche en milieux naturels et agricoles
- Une ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés qui répondent à la diversité des paysages et aux besoins des habitants
- Une production de déchets inférieure à celle du reste de la région parisienne, en baisse malgré l'augmentation de la population
- Un programme d'investissement exemplaire en matière d'équipements territoriaux mais également pour la conversion du parc automobile
- Une ambition de changer les comportements des agents et des habitants, notamment des plus jeunes
- Une commande publique responsable.

Fort de ces premiers éléments consolidés et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur GPSEA, le Plan Climat **fixe une vision à long terme**, à partir des spécificités et des opportunités qu'offre notre Territoire en matière d'énergie renouvelable, de biodiversité, d'agriculture, etc.

Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

4. Une trajectoire claire et chiffrée

Les ambitions de GPSEA se déclinent de manière chiffrée pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables. Ces éléments sont présentés dans leur intégralité dans le plan d'actions et les annexes techniques du plan climat.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

GPSEA contribue à la stratégie métropolitaine en visant les mêmes réductions de GES que le PCAEM aux horizons 2024, 2030 et 2050.

Une tendance à la diminution des émissions de GES s'observe sur le territoire depuis 2012. Afin de pérenniser cette tendance et dans la perspective d'une réduction des émissions par quatre, des actions sont nécessaires et attendues dans tous les secteurs.

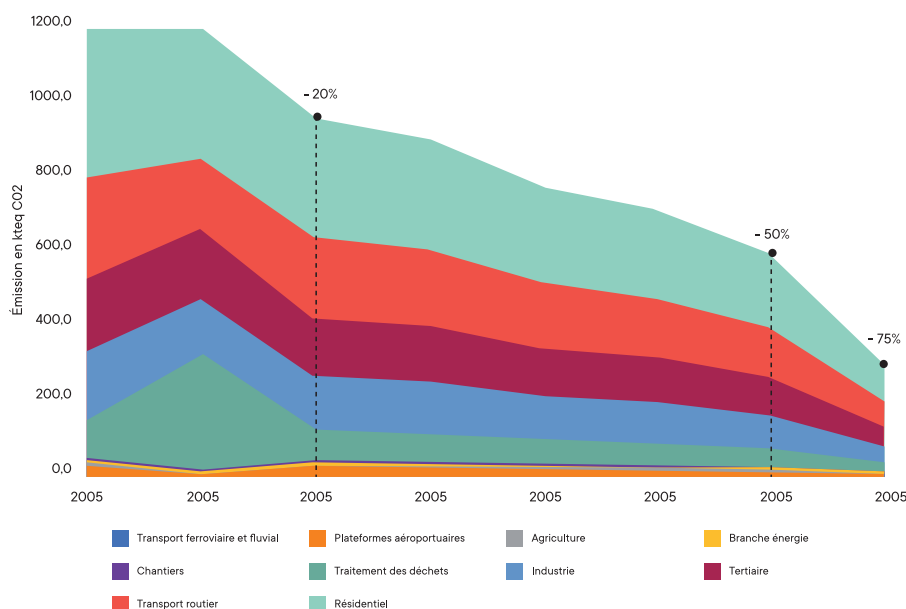


Figure 1 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur (par rapport à 2005)

Sources : Atmoterra, 2021





La consommation d'énergie

La trajectoire de réduction des consommations d'énergie fixée par le territoire suit également la trajectoire déclinée dans le PCAEM.

Le territoire fait ainsi le choix de **suivre les objectifs du PCAEM** plus adaptés au contexte de la région francilienne.

Depuis 2005, la tendance est globalement à la réduction des consommations d'énergies sur GPSEA. Afin d'atteindre ces objectifs, des actions visant tous les secteurs seront mises en œuvre, notamment dans le résidentiel (rénovation...).

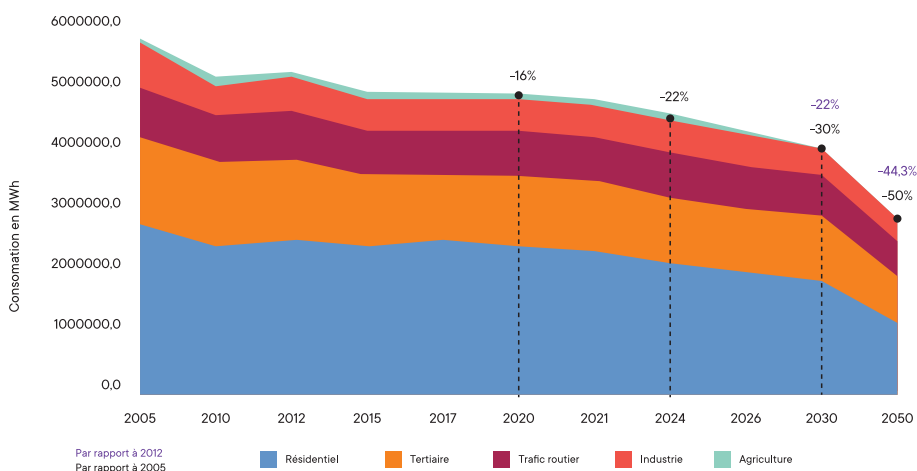


Figure 2 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie, par secteur (par rapport à 2005)

Sources : Atmoterra, 2021

La production d'énergies renouvelables (EnR)

Le scénario élaboré porte sur la **production locale d'énergie renouvelable** sur le territoire. Ainsi, les objectifs fixés correspondent à la part de production locale d'EnR dans les consommations d'énergie finale, et non à la part d'EnR globale consommée, ce qui renforce l'ambition du plan climat territorial en ajoutant une exigence en matière de « circuits courts de production ». Ces objectifs sont comparables à ceux du PCAEM. L'étude en cours sur les EnR viendra préciser le potentiel de développement de chaque filière sur le territoire ; les objectifs pourront être adaptés en ce sens.

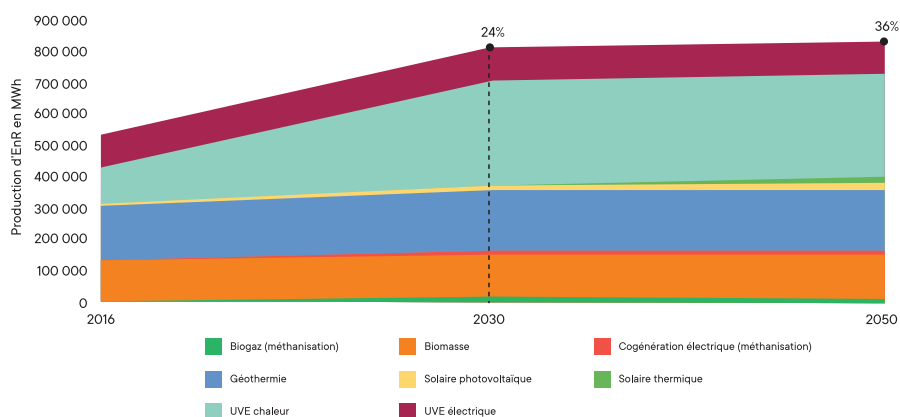


Figure 3 : Objectifs de consommation d'EnR produite localement, par type d'énergie, dans la consommation d'énergie finale (hors transports)

Sources : Atmoterra, 2021

Les émissions de polluants atmosphériques

GPSEA a décidé de s'aligner sur les objectifs réglementaires définis par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). La stratégie ambitionne de poursuivre les tendances de réduction déjà entamées, en ciblant toutefois les secteurs dont la tendance était plutôt à la hausse.

GPSEA atteindra les objectifs PREPA pour l'ensemble des polluants (les PM10 n'étant pas intégrées dans le PREPA), sauf les NOx dont les objectifs ne seront atteints qu'à partir de 2030, avec toutefois des actions volontaristes en la matière.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES							
Objectifs	PREPA 2020-2024	PCAET 2021	PREPA 2025-2029	PCAET 2026	PREPA > 2030	PCAET 2030	PCAET 2050
Année ref	2005		2005		2005		
NH3	-4%	-48%	-8%	-48%	-13%	-53%	-63%
NOx	-50%	-44%	-60%	-54%	-69%	-69%	-79%
COVNM	-43%	-51%	-47%	-52%	-52%	-54%	-59%
SO2	-55%	-62%	-66%	-67%	-77%	-77%	-84%
PM2,5	-27%	-43%	-42%	-49%	-57%	-60%	-68%
PM10	/	-40%	/	-44%	/	-49%	-56%

Sources : Atmoterra, 2021

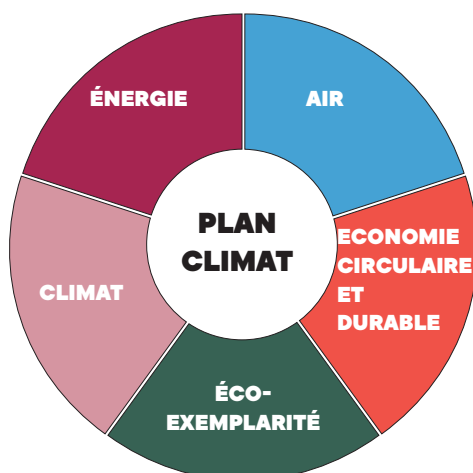
Le Plan climat décline de nouvelles politiques publiques ambitieuses et innovantes notamment en matière d'aménagement, de rénovation d'équipements publics, d'assainissement, d'eau potable, de déchets, de transports et déplacements, d'aménagements cyclables, d'alimentation et d'agriculture.

Le Plan Climat de GPSEA porte sur 5 domaines :

- Les 3 domaines « obligatoires » : l'énergie, l'air et le climat
- Le domaine de l'économie circulaire et durable, afin de passer à un modèle économique plus durable qui valorise les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets, l'agriculture de proximité et l'alimentation saine
- L'éco-exemplarité de la collectivité, qui permet d'entraîner tous les autres acteurs.

L'ambition de Grand Paris Sud Est Avenir s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Participer à la massification de la rénovation des logements
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération
- Accroître la résilience du Territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement
- Préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs
- Aménager un territoire durable, avec des projets d'aménagement exemplaires, innovants et ambitieux
- Préserver les espaces naturels et le cadre de vie
- Favoriser une agriculture saine de proximité
- Être une collectivité exemplaire.





5. Une démarche citoyenne et participative

Le Plan Climat élaboré par Grand Paris Sud Est Avenir en partenariat notamment avec l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, le Cluster Eau-Milieus-Sols et Airparif, a été **co-construit avec l'ensemble des communes du Territoire** ainsi que des acteurs et partenaires : collectivités, institutions, gestionnaires de réseaux, bailleurs, associations, entreprises, citoyens, ...

Différents temps ont été mis en place visant à sensibiliser largement et à faire en sorte que chacun se sente concerné et acteur de cette démarche.

Deux films ont été réalisés pour expliquer les enjeux : sudestavenir.fr/video/

Des articles ont été diffusés sur le site de GPSEA.

Enfin, différents groupes de travail, l'Observatoire Économique Social et Environnemental, partenaires institutionnels, élus des communes et services territoriaux ont été organisés. Au total, 11 temps forts ont permis l'émergence de 278 propositions. 152 d'entre elles ont alimenté la réflexion et permis de déboucher à **un programme de 50 actions**.

Un grand nombre de partenaires (GRDF, ENEDIS, SIGEIF, SUEZ, HAROPA, Département du Val-de-Marne, Ile-de-France Énergies, etc.) et des associations ont également produit des contributions écrites visant à exprimer les enjeux qu'ils ont identifiés pour notre Territoire et proposer un certain nombre d'actions.

Des initiatives de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat et des stands d'information ont été proposés sur le Territoire notamment lors de la semaine européenne du développement durable (plus de 20 animations) ou encore à destination des écoliers avec des animations « Culture climat » dans 12 classes.

6. La consultation du public

La consultation numérique, organisée du 23 novembre 2020 au 11 janvier 2021 sur le site de GPSEA, a permis au public de consulter et contribuer au projet de PCAET. Au total, 60 contributions ont été déposées par 29 participants ; 88 personnes ont également répondu au questionnaire de priorisation des thématiques du PCAET.

La qualité de l'air est la thématique qui a le plus mobilisé de contributions. De nombreuses idées ont ainsi été formulées autour du développement et de la promotion du vélo et de l'intermodalité, la prévention et réduction des déchets, la promotion du végétal en ville, l'aménagement durable, l'augmentation du bio dans les cantines scolaires ou encore l'amélioration de la gestion de l'eau. Après analyse, certaines contributions ont été intégrées dans le PCAET.

Ainsi, c'est un PCAET enrichi et complété sur diverses composantes qui a été adopté au conseil de territoire du 9 juin 2021. L'ensemble des documents sont consultables sur sudestavenir.fr

2.

50 ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE GPSEA

1. Énergie

Consommons moins d'énergie	18
Produisons une énergie renouvelable et de récupération	20

2. Air

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs	24
--	----

3. Climat

Aménageons un Territoire durable	28
L'eau, une ressource précieuse	30
GPSEA, poumon vert de la métropole	32

4. Économie circulaire et durable

Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables	36
Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	38
Une alimentation saine et locale	40

5. Éco-exemplarité

Construisons et renovons exemplaire	44
Toutes et tous engagés pour le climat	46
Une commande publique responsable	48
Des modes de travail innovants	50







© Bruno Vieira / Unsplash

ÉNERGIE

CONSOMMONS MOINS D'ÉNERGIE



L'énergie la plus propre est celle que nous ne consommons pas.

La consommation responsable intègre le fait que les ressources sont limitées et correspond à un engagement civique en vue de la qualité de vie individuelle ou collective. La consommation responsable est dès lors celle des individus, mais aussi celle des personnes morales publiques ou privées. L'enjeu est donc de réduire notre dépense énergétique en favorisant les énergies renouvelables, vertes et locales.

» IMPACTS

Impact pour le climat :

- Efficience énergétique
- Diminution des gaz à effet de serre.

Autres impacts :

- Socio-économiques
 - Améliorer le pouvoir d'achat : facture énergétique, rénovation
 - Informer les citoyens
- Culturel
 - Responsabiliser les acteurs publics et privés

🔍 DIAGNOSTIC

Une consommation énergétique en baisse depuis 2005 avec le secteur résidentiel comme premier poste

Consommation d'énergie finale en 2015 : 4,8 TWh, contre 5,5 TWh en 2005, soit une baisse de -13,5% malgré une augmentation de la population de 0,6% par an entre 2005 et 2015.

La majorité de la consommation énergétique de GPSEA (49 %) est dédiée au secteur résidentiel, 25% au secteur tertiaire.

-13,5 %

Baisse de la consommation
d'énergie finale
entre 2005 et 2015

+0,6%

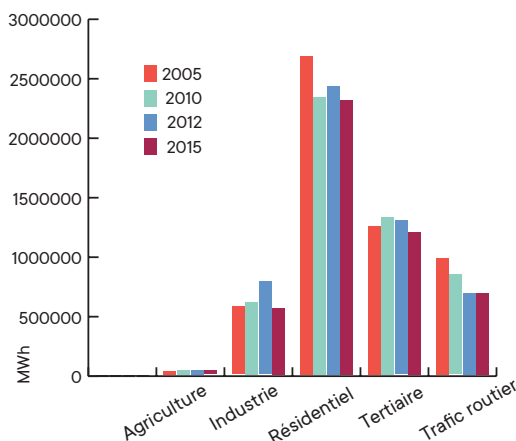
Augmentation de la population entre
2005 et 2015

49 %

Part du secteur résidentiel
dans la consommation
énergétique de GPSEA

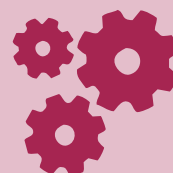
🎯 OBJECTIFS

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Rénover 3 000 logements par an (déclinaison locale de l'objectif du SRCAE de 125 000 logements par an)
- Tendre vers 0 logement chauffé au fioul d'ici 2030
- Réduire de 50% le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement)



Évolution de la consommation énergétique de GPSEA par secteur d'activité

Source : Energif, données 2005, 2010, 2012 et 2015



/// ACTION 1

Afin d'encourager le passage à l'action, GPSEA propose de mettre en place un **cadre d'intervention pour la rénovation énergétique du parc résidentiel**. Il s'agit de créer une prime pour le climat en vue de la rénovation énergétique des logements.

/// ACTION 2

Pour bénéficier des aides à la rénovation, le premier enjeu est de savoir où chercher les dispositifs existants et les conditions d'éligibilité. GPSEA créera à ce titre **une plateforme numérique de conseils personnalisés** où les habitants trouveront conseils et accompagnement pour la rénovation énergétique de leur logement.

/// ACTION 3

Pour les plus vulnérables, GPSEA participera à l'élaboration d'un nouveau dispositif pour accompagner les **ménages en précarité énergétique**, en partenariat notamment avec le Département du Val-de-Marne. Concrètement, les ménages identifiés seront mieux accompagnés techniquement et financièrement pour sortir de leur situation de précarité énergétique.

PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION



GPSEA souhaite être acteur de la transition énergétique en favorisant la production d'énergie locale et durable.

Le Territoire bénéficie de gisements de croissance importants, notamment dans le domaine de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la méthanisation ou encore de la biomasse et du photovoltaïque qu'il convient de développer.

L'ambition est d'accompagner des projets structurants de production d'énergie locale et propre. Elle repose sur le développement volontaire de toutes les sources d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) disponibles sur le Territoire, ainsi que le développement et le « verdissement » des réseaux de chaleur.

» IMPACTS

Impact pour le climat : Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération.

Autres impacts :

- Socio-économiques
 - Réduire la facture d'énergie de GPSEA
- Culturel
 - Devenir un Territoire exemplaire

🔍 DIAGNOSTIC

100 % de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable

Production EnR&R : 572 000 MWh, uniquement locale, mais qui ne couvre que 13% de la consommation du Territoire.

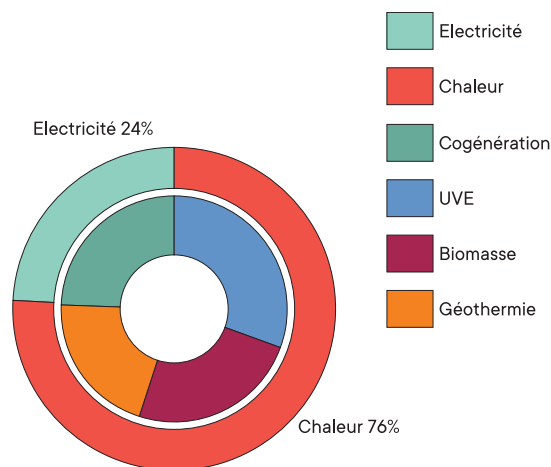
Production de chaleur (3/4) par les énergies renouvelables : essentiellement par la géothermie (26%), la biomasse (24%) et l'incinération des déchets (21%). Production d'électricité (1/4) par les EnR&R : essentiellement par la cogénération et l'incinération des déchets.

100 %
de l'énergie produite
sur GPSEA
est renouvelable



OBJECTIFS

- Passer la part d'EnR&R locale dans la consommation finale à 24% d'ici 2030
- 30% d'augmentation de la production d'EnR&R d'ici 2030 (soit 750 000 MWh) et +50% d'ici 2050 (soit 1 200 000 MWh)



Production d'énergie renouvelable et de récupération sur GPSEA

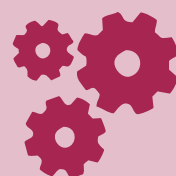
UVE : Unité de Valorisation Énergétique Valo'Marne

Sources : ENERGIF 2014, Réseaux de chaleur urbain 2016

**Valo'Marne, Centre de valorisation
énergétique de Créteil ▶**



©Thierry Duvalier



/// ACTION 4

GPSEA va se doter, d'ici 2021, d'une **stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération**.

/// ACTION 5

Par ailleurs, GPSEA souhaite développer le **mix énergétique du chauffage urbain**. Il accompagnera le projet de **l'usine de valorisation énergétique Valo'Marne** à Créteil pour développer sa capacité de production de chaleur urbaine et augmenter son mix énergétique.

ال





©Shutterstock

AIR

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS MOINS ÉMISSIFS ET COLLECTIFS



Sur le Territoire, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2005 et la qualité de l'air est plutôt bonne.

L'accessibilité constitue un fondement et un préalable à toute politique de développement. Grand Paris Sud Est Avenir s'est pleinement saisi de cet enjeu en assumant une compétence élargie en matière de transports et déplacements.

L'ambition du Territoire dans ce domaine se traduira dans son Plan Local de Déplacements. Par ce document stratégique en cours de réalisation, GPSEA souhaite diversifier les mobilités en favorisant les mobilités décarbonées et actives.

» IMPACTS

Impact pour le climat : Rendre conforme la qualité de l'air avec les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé

Autres impacts :

- **Socio-économiques**
 - Améliorer le pouvoir d'achat : frais de transports
 - Assurer le bien-être au travail
- **Culturel**
 - Améliorer les conditions de santé via la pratique d'activité physique
 - Réduire le bruit en ville

🔍 DIAGNOSTIC

Baisse de 19% des émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2015

52% des émissions directes et indirectes liées aux secteurs résidentiels (32%) et transports routiers (20%).

Baisse des émissions de polluants atmosphériques depuis 2000

2 secteurs particulièrement émetteurs de polluants (tels que le dioxyde d'azote, le benzène ou les particules) : le transport routier et le secteur résidentiel.



OBJECTIFS

- Créer une filière santé sur le Territoire
- Soutenir un projet liant qualité de l'air et santé par an
- Atteindre 10% de déplacements à vélo d'ici 2024, année olympique (actuellement moins de 2%)
- Augmenter de 20% le nombre de déplacements en transports en commun
- Fluidifier le trafic routier par la création de nouvelles liaisons
- Soutenir des modes de déplacement moins polluants :
 - Vélo avec l'extension du réseau de pistes cyclables
 - Bus avec des couloirs en site propre
- Accompagner la réalisation de la Tégéval (100 hectares d'espaces verts)
- Accompagner le projet de téléphérique urbain





/// ACTION 6

GPSEA facilitera et accompagnera l'émergence de projets novateurs en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, notamment à travers la **structuration de la filière santé autour de la santé urbaine**. L'objectif est de favoriser et publier la connaissance des effets de la qualité de l'air sur la santé en vue d'inciter à des projets innovants pour son amélioration.

/// ACTION 7 & 8

A travers son Plan Local de Mobilités, GPSEA s'engage à **faciliter les déplacements actifs** et souhaite atteindre d'ici 2024 10% des déplacements en modes actifs mais également à favoriser **les déplacements moins émissifs**, qu'ils soient collectifs ou individuels et ainsi augmenter de 20% la part des transports en commun.

/// ACTION 9 & 10

Les plans de mobilité (PDM) favorisent l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Leur mise en œuvre sera encouragée par l'EPT, car ils présentent de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. En ce sens, GPSEA propose d'accompagner leur élaboration. Il financera également le **projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil** afin de fluidifier la circulation dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie.

/// ACTION 11

GPSEA souhaite par ailleurs, en lien avec les autres partenaires, **protéger la population face au bruit** ambiant qu'engendre une exposition de forte intensité et continue liée aux transports routiers, ferroviaires et aériens.





©Ken Do / Unsplash

CLIMAT

AMÉNAGEONS UN TERRITOIRE DURABLE



GPSEA a pour ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants.

Les politiques d'aménagement constituent un levier incontournable pour végétaliser le Territoire, le rendre plus respirable et agréable à vivre. Des îlots de fraîcheur en milieu urbain à la valorisation paysagère des espaces naturels et boisés ou encore à la préservation des lisières entre ville et campagne, GPSEA a pour ambition de développer des réponses spatiales et géographiques à des enjeux environnementaux, tout en offrant aux habitants des équipements qui répondent à leurs besoins dans un cadre de vie apaisé.

Il s'agit ainsi de concevoir une nouvelle manière de penser l'aménagement du Territoire, qui réconcilie le besoin de développement urbain et économique et la préservation de la nature, en ville comme à la campagne.

» IMPACTS

Impact pour le climat : Lutter contre le changement climatique et atténuer ses effets

Autres impacts :

- Économiques

- Rendre attractif le Territoire via l'amélioration de la qualité de vie

🔍 DIAGNOSTIC

L'évolution du mode d'occupation des sols, un facteur de vulnérabilité :

Sur le Territoire, l'occupation du sol est très contrastée :

- Des communes très urbanisées au nord-ouest
- Des communes riches en terres agricoles au sud-est
- Des espaces naturels importants dont plus de 2 000 hectares du Massif forestier de l'Arc boisé

La comparaison du mode d'occupation des sols entre 1982 et 2017 montre que les espaces agricoles ont reculé : - 39 % en 35 ans ainsi que les surfaces d'espaces boisés et de milieux semi-naturels (respectivement -4% et -26%) au profit majoritairement de l'habitat collectif (+39%) et des activités (+ 32%).



OBJECTIFS

- Établir une charte d'aménagement du Territoire à destination des aménageurs
- Réaliser un projet d'aménagement exemplaire : l'agro-quartier de Noiseau
- Systématiser les exigences environnementales dans les marchés de travaux passés par GPSEA ou ses aménageurs, dans le cadre des opérations d'aménagement à horizon 2024
- Maîtriser le développement des dispositifs publicitaires sur le Territoire



Le bureau d'études de Gally ►



/// ACTION 12

GPSEA souhaite favoriser **l'expérimentation de projets urbains innovants**, respectant le bon équilibre entre développement et durabilité. La construction prochaine de l'agro-quartier de Noiseau constitue à ce titre un exemple de bonne pratique à renouveler, avec la réalisation de logements dans un cadre paysager de qualité, laissant une part importante au maraîchage, espaces verts et circulations piétonnes.

/// ACTION 13

Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire de GPSEA, entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain (NPRU), **une charte d'aménagement du Territoire** à destination des aménageurs sera établie. Formalisant le cadre d'intervention et garantissant la cohérence territoriale, la charte imposera des exigences de la conception à la réalisation d'un projet, en matière de normes environnementales dans le choix des matériaux et des procédés d'aménagement ainsi que dans la conduite des chantiers, jusqu'à l'évaluation dans la durée, à un niveau technique et citoyen.

/// ACTION 14

Par ailleurs, GPSEA est compétent en matière de Règlement Local de Publicité. En lien avec les villes, il élaborera un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). GPSEA souhaite s'inscrire dans la **lutte contre la pollution visuelle et maîtriser le développement des dispositifs publicitaires**.

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE



Si la France n'a pas à craindre un risque de pénurie, l'eau reste une ressource précieuse et en diminution, conséquence du dérèglement climatique combiné à une demande croissante concomitante à l'évolution démographique.

Le paradoxe est que le dérèglement climatique, renforcé par une forte artificialisation, peut conduire à des risques d'inondation ou de ruissellement. GPSEA est particulièrement sujet à ce type de risque, du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine, de la présence de l'Yerres et de son niveau d'artificialisation. Actuellement, 48% des surfaces de GPSEA sont imperméabilisées.

Afin d'éviter les conflits d'usages, de garantir une qualité de l'eau conforme à la réglementation et de préserver l'intégrité des ressources et des milieux, l'enjeu pour GPSEA est d'augmenter la capacité d'infiltration naturelle de l'eau, de rendre l'eau qualitative et d'en réduire le gaspillage par une meilleure gestion du réseau d'assainissement, pour lequel GPSEA consacre 15 millions d'euros par an.

» IMPACTS

Impact pour le climat : Rendre le Territoire résilient au changement climatique

Autres impacts :

- Santé
- Préserver une eau de qualité

🔍 DIAGNOSTIC

La vulnérabilité aux inondations par débordement ou crue :

1^{er} risque naturel auquel est exposé le Territoire : les inondations par débordement ou crue.

9 communes sont concernées :

- Marne et Seine : Alfortville où la quasi-totalité de la population est exposée, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie.
- Vallée de l'Yerres : Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres.

La vulnérabilité au ruissellement urbain :

La partie nord-ouest de GPSEA est particulièrement vulnérable au ruissellement urbain.

7 communes sont principalement concernées : Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie et Villecresnes.



OBJECTIFS

Réduction de la vulnérabilité

- Réduire la vulnérabilité du Territoire aux crues et aux inondations
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines
- Contribuer à la reconquête des zones de baignade dans la Marne

Eau et assainissement

- Optimiser la consommation d'eau potable
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution
- Augmenter les mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales
- Lutter contre les pollutions diffuses



/// ACTION 15

Pour protéger les habitants, GPSEA va **participer avec la Métropole du Grand Paris à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement**. Concrètement, l'élaboration d'une cartographie des risques de vulnérabilité permettra un état des lieux de l'imperméabilisation des sols et une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser.

/// ACTION 16

Pour rendre l'accès à l'eau, GPSEA travaille avec les autres collectivités concernées à l'**amélioration de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Cela passe par la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées du domaine privé et public en assurant la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif, le tout prévu dans un schéma territorial d'assainissement.

/// ACTION 17

Enfin, pour rendre l'eau disponible et de qualité, GPSEA souhaite **optimiser la gestion de l'eau potable**. Des mesures d'amélioration du rendement des réseaux seront intégrées au renouvellement des marchés de délégation.

GPSEA, POUMON VERT DE LA MÉTROPOLE



GPSEA est le poumon vert de la métropole, avec une part importante de zones naturelles, mais le Territoire se caractérise aussi par des milieux très urbains.

Avec 40% de forêts, espaces naturels et terres agricoles sur son territoire, Grand Paris Sud Est Avenir possède près de la moitié des espaces naturels métropolitains. GPSEA a pour ambition de lutter pour la préservation de sa biodiversité à travers des actions adaptées.

Parallèlement, dans les communes denses et plus urbanisées, il s'agit d'affirmer plus fortement la place du végétal et de l'agriculture urbaine.

» IMPACTS

Impact pour le climat : S'adapter au changement climatique, préserver la biodiversité

Autres impacts :

- Culturel
 - Sensibiliser et enseigner

🔍 DIAGNOSTIC

Un Territoire riche en milieux naturels

Présence de milieux remarquables participant à la captation du dioxyde de carbone et à la préservation de la biodiversité : marais sur le Plateau Briard, milieux humides dans le Massif de l'Arc boisé.

Le Massif de l'Arc boisé, ensemble forestier de 3 030 hectares dont 68% sur GPSEA, constitue un endroit particulièrement intéressant compte-tenu de son écosystème singulier. Il est classé en « forêt de protection » depuis 2016.

La Tégéval, liaison verte de 20 km reliant Créteil à Santeny, renforcera la présence de la nature sur notre Territoire.

Un Centre de production florale et arboricole pour le fleurissement de 12 communes

Un site de production de 1,1 hectare produisant 300 000 plantes annuelles et 250 000 plantes bisannuelles. Une pépinière de 5,5 hectares avec 380 arbres d'ornement, une centaine de conifères, 1 700 arbustes et plus de 52 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées hors-sol.

🎯 OBJECTIFS

Développer et favoriser la biodiversité sur le territoire

- S'engager pour un Territoire plus végétal et durable
- Lancer une stratégie de verdissement du Territoire

Sensibiliser

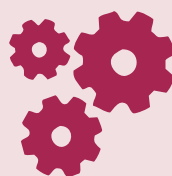
- Mieux faire connaître le Massif de l'Arc boisé
- Permettre aux habitants de découvrir le Plateau Briard dans de meilleures conditions
- Faire découvrir et valoriser les activités agricoles

Valoriser le Territoire

- Développer de nouvelles activités d'éco-tourisme
- Développer et favoriser la biodiversité
- Proposer une stratégie territoriale sur les compensations écologiques

Valoriser le Centre de production florale et arboricole

- Certifier le Centre « Plante Bleue » et ISO 14001
- Former les agents au « Zéro Phyto »



/// ACTION 18

GPSEA souhaite renforcer la végétalisation des centres urbains afin de réduire la température d'une part et de capter le dioxyde de carbone (CO₂). **Le Territoire proposera une stratégie de verdissement** en fonction des caractéristiques du Territoire et des potentialités du Centre de production florale et arboricole de GPSEA et mènera une expérimentation paysagiste.

/// ACTION 19

GPSEA souhaite **mettre en valeur les aspects environnementaux du Massif de l'Arc boisé** et développer de nouvelles activités d'éco-tourisme. Il contribuera à la définition de la 4^{ème} charte en lien avec les divers partenaires, du nouveau plan d'aménagement forestier 2020-2040 de l'Office National des Forêts (ONF).

/// ACTION 20

Un travail d'étude et de connaissance sera mené afin de permettre de mieux identifier les zones à protéger, notamment la trame verte et bleue (constituée de l'ensemble des corridors écologiques, réservoirs de biodiversité) et la trame noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par des espèces naturelles). Sur cette base, un diagnostic sera réalisé afin de **protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique**.

/// ACTION 21

GPSEA s'engage également dans la **réhabilitation du Sentier d'interprétation agricole** situé sur Mandres-les-Roses et Péri-gny-sur-Yerres, au titre de sa compétence « création, gestion et mise en valeur des itinéraires de découverte ».

/// ACTION 22

GPSEA souhaite **certifier son Centre de production florale et arboricole et le rendre plus responsable**. A ce titre, le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable et pour le développement de projets expérimentaux.





© Bernard Heuvel / Unsplash

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

APPUYONS LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES



Au-delà de l'économie circulaire et du développement des éco-activités, le défi réside dans l'accompagnement du plus grand nombre d'entreprises de tous profils dans une transition massive pour un modèle de fonctionnement plus durable.

Cela nécessite que les entreprises du Territoire soient sensibilisées aux enjeux de la transition, aux bénéfices qu'elles pourraient tirer de faire évoluer leurs modes de fabrication, mais aussi qu'elles soient accompagnées dans la mise en œuvre de cette transition.

GPSEA souhaite ainsi accompagner les entreprises du Territoire pour qu'elles s'engagent dans une transition vers un modèle plus durable, et valoriser celles qui se sont engagées. GPSEA entend d'autre part, utiliser le levier de la commande publique pour bonifier les offres responsables socialement.

GPSEA portera prioritairement ses efforts sur les entreprises ayant d'importantes activités logistiques.

» IMPACTS

Impact pour le climat : Préparer le Territoire et ses entreprises au changement climatique et aux évolutions des attentes des citoyens et consommateurs vis-à-vis des entreprises

Autres impacts :

- *Socio-économiques*
 - Développer de nouvelles activités et de nouveaux emplois, ancrés localement
 - Renforcer des réseaux économiques locaux
- *Culturel*
 - Développer une culture durable
 - Responsabiliser les acteurs

🔍 DIAGNOSTIC

Les éco-activités :

Les éco-activités regroupent les activités contribuant directement (production d'énergie renouvelable par exemple) ou indirectement (transports non polluants) au verdissement et à la durabilité de l'économie.

Sur GPSEA, 2 900 établissements relèvent des secteurs de l'énergie, la logistique, les transports, le BPT, le nettoyage, et le recyclage/traitement des déchets soit 21 000 emplois, soit 16% des emplois de GPSEA.



OBJECTIFS

- Contribuer à la mutation du modèle économique local
- Sensibiliser les entreprises au sujet de la transition vers un modèle plus durable
- Doubler le nombre d'entreprises ayant obtenu le label Entrepreneur-RSE du CE-CAP
- Inclure dans la charte des achats responsables une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal
- Développer une stratégie territoriale intégrée sur les activités logistiques
- Implanter au moins une station de ravitaillement en hydrogène supplémentaire à horizon 2024



/// ACTION 23

C'est par la sensibilisation et l'encouragement que GPSEA va modifier les comportements des acteurs économiques. Aussi, GPSEA souhaite **encourager les entreprises du Territoire à la transformation vers un modèle plus durable**. Il s'agit dans un premier temps de sensibiliser les entreprises au développement durable (environnemental, social et économique) afin de susciter et de détecter des envies de faire.

/// ACTION 24

GPSEA envisage également d'approfondir sa connaissance des pratiques logistiques des entreprises locales et travailler avec les petites et grandes entreprises pour les **aider à développer des stratégies logistiques plus durables**.

RÉDUISONS, REVALORISONS, RECYCLONS ET RÉUTILISONS



Développer l'économie circulaire implique de modifier notre manière de penser pour passer d'un modèle économique linéaire où l'on produit, consomme et jette, à un modèle circulaire où les déchets sont revalorisés.

Mais l'économie circulaire ne se limite pas qu'aux déchets. C'est ce modèle vertueux comprenant l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits et le recyclage que souhaite encourager GPSEA.

» IMPACTS

Impacts pour le climat :

- Réduire l'impact carbone
- Préparer le Territoire au changement climatique

Autres impacts :

- Socio-économiques
 - Améliorer l'efficacité économique des acteurs privés
- Environnemental :
 - Réduire les déchets

🔍 DIAGNOSTIC

Les déchets

GPSEA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire, exception faite des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui ont délégué cette compétence à un syndicat intercommunal, le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

La performance de tri de GPSEA, c'est à dire la collecte en porte-à-porte et en point d'apport volontaire, a augmenté au cours de la période 2016-2018 passant de 57,54 kg/hab. en 2016 à 59 kg/hab. en 2017 et à 59,7 kg/hab. en 2018.

En 2018, 133 743 tonnes de déchets ont été collectées (tous déchets confondus), dont :

- 102 725 tonnes en porte-à-porte
- 3 704 tonnes en apport volontaire
- 12 740 tonnes de déchets en déchèteries
- 13 108 tonnes issues des services municipaux et territoriaux.

128 284 logements collectés : 72% d'habitat collectif, 28% d'habitat individuel.



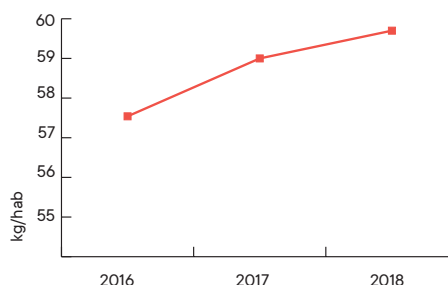
OBJECTIFS

Économie circulaire

- Suivre et faire augmenter la quantité de déchets industriels réutilisés
- Intégrer un réseau d'écologie industrielle territoriale

Collecte et traitement des déchets

- Réduire de 10 % les déchets ménagers
- Augmenter la valorisation matière
- Valoriser les déchets organiques (végétaux, bio déchets)
- Obtenir 15 bennes décarbonées à l'horizon de 2024
- Installer 150 à 200 conteneurs enterrés supplémentaires



Performances de tri de GPSEA

Source : Rapports annuels des déchets de GPSEA



/// ACTION 25

GPSEA peut agir sur son environnement proche et sur sa propre activité pour modifier son comportement.

Le **lancement d'une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale** constitue l'un des axes forts du PCAET. GPSEA, par son rôle fédérateur et d'impulsion, va travailler avec des entreprises d'une même zone d'activité afin de favoriser les synergies pour mutualiser des services, partager des équipements ou des ressources voire créer de nouvelles activités.

/// ACTION 26

GPSEA va également continuer d'agir sur la gestion des déchets. Le **lancement d'un plan territorial de prévention des déchets** en 2021 assorti d'actions permettra de réduire les déchets produits, d'augmenter la part de déchets recyclés, notamment les déchets organiques.

/// ACTION 27

Agir sur les déchets, c'est également les **collecter de manière moins émissive**. GPSEA va ainsi tripler la collecte par bennes décarbonées, et augmenter le nombre de conteneurs enterrés à capacité de stockage plus importante.

/// ACTION 28

Enfin la **mise en place d'une ressource** dans l'ancienne cuisine centrale de Boissy-Saint-Léger, permettra de revaloriser des déchets tout en favorisant l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi.

UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE



Fort de 911 hectares de surface agricole, GPSEA est le premier territoire agricole de la Métropole du Grand Paris.

La transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts constitue un axe fort du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Les enjeux sont multiples : la consommation de denrées alimentaires produites localement réduit considérablement le nombre d'intermédiaires et permet ainsi de diminuer les transports polluants ; l'attractivité économique et agricole de notre Territoire est ainsi renforcée.

A titre d'exemple, la restauration collective inclut dans son approvisionnement 12% de produits biologiques et favorise la consommation de fruits dits de proximité. Les marchés d'achats des denrées alimentaires s'inscrivent donc dans une démarche de développement durable et permettent notamment de répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'intensification des approvisionnements de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés ;
- Réduire l'impact écologique des livraisons ;
- Obtenir un approvisionnement de qualité.

GPSEA souhaite ainsi mettre en place de nouvelles actions concrètes apportant des réponses au niveau économique, environnemental, social et de la santé.

» IMPACTS

Impacts pour le climat :

- Adaptation au changement climatique

Autres impacts :

- Santé :

- Lutter contre l'obésité et prévenir les maladies liées aux habitudes alimentaires

- Sociaux :

- Éducation alimentaire
- Justice alimentaire avec un accès à une alimentation de qualité pour tous

- Économiques :

- Anticiper et favoriser les transmissions
- Favoriser l'adaptation et la mutation des exploitations

🔍 DIAGNOSTIC

L'agriculture et les espaces agricoles

43 exploitations agricoles sur le Territoire :

- 39% de maraîchage
- 26% d'horticulture
- 12% de céréaliculture

11% d'espaces agricoles représentant 51% des espaces agricoles métropolitains.

Restauration collective pour Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes

GPSEA dispose d'une cuisine centrale qui produit les repas, en liaison froide, pour le secteur scolaire, périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors.

En 2018, 580 654 goûters et 2 186 350 repas produits, soit 13 200 repas par jour en moyenne :

- 2 018 100 repas sur le secteur scolaire et centres de loisirs
- 168 250 repas sur le secteur des seniors (portage à domicile, résidences seniors).

Les denrées issues de l'agriculture biologique représentent en moyenne 12% du volume des achats et les denrées de proximité environ 3% des volumes.

🎯 OBJECTIFS

Agriculture et alimentation

- Adopter un Projet Alimentaire Territorial ambitieux et volontaire
- Participer à la revitalisation agricole du Territoire
- Développer et promouvoir les projets d'agriculture urbaine
- Sensibiliser les acteurs

Production de repas

- Atteindre les objectifs de la loi EGALIM avec 50% de produits de qualité et durables, avec au moins 20% de produits bio.



©Dan Gold / Unsplash



/// ACTION 29

Afin de réaliser ces objectifs, GPSEA lance son **Projet Alimentaire Territorial**. A partir d'un diagnostic partagé, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

/// ACTION 30

Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières ce qui les rend fragiles. Afin de mettre en place une action d'envergure en matière de protection et valorisation des espaces agricoles, GPSEA souhaite élaborer avec les communes concernées **un schéma de revitalisation des terres agricoles**.

/// ACTION 31

Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaite expérimenter sur son Territoire la **création d'un point de vente du type marché de plein vent**.

/// ACTION 32

En adéquation avec le programme national de l'alimentation et le Projet Alimentaire Territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks en proposant un **accès à des fruits frais issus des productions locales au sein de ses équipements**.

/// ACTION 33

GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. Outre une meilleure autosuffisance en augmentation constante, le **développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine** permettra d'atténuer les contrastes du Territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.



ÉCO- EXEMPLARITÉ



CONSTRUISONS ET RÉNOVONS EXEMPLAIRE



C'est aussi en étant exemplaire que GPSEA induira un changement auprès des acteurs du Territoire.

Les équipements de GPSEA témoignent de la diversité de ses compétences. C'est au total 80 équipements gérés par le Territoire, dont des équipements sportifs et culturels, des déchèteries, des bâtiments administratifs, de restauration, etc.

Doté d'équipements vieillissants, GPSEA mène aujourd'hui un vaste programme de collecte de données et de rénovation au sein de ses bâtiments afin de consommer et de construire responsable.

» IMPACTS

Impacts pour le climat : Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂)

Autres impacts :

- *Social*
 - Améliorer le bien-être des usagers et des agents
- *Culturel*
 - Responsabiliser les acteurs

🔍 DIAGNOSTIC

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux bâtiments (données 2017 – Émissions directes et indirectes)

Les équipements territoriaux gérés par GPSEA participent à hauteur de 3% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de GPSEA :

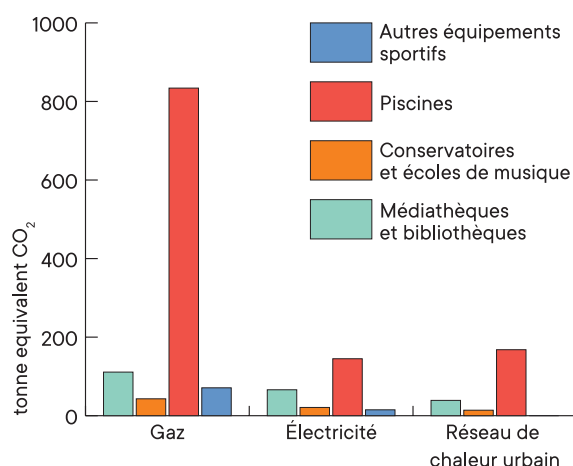
- Part prépondérante des équipements culturels et sportifs : 86% dont essentiellement les piscines (63%)
- Bâtiments administratifs : seulement 7% des émissions.



OBJECTIFS

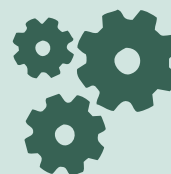
Economie circulaire

- Diminuer les consommations énergétiques et les rejets de CO₂ par le développement d'une démarche d'efficacité énergétique
- élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement dédié à la rénovation des équipements pour une mise en œuvre d'ici 2022
- Généraliser la clause d'intéressement à 15 bâtiments



Émissions de GES des équipements sportifs et culturels

Source : Services de GPSEA, données 2017



/// ACTION 34 & 35

Au vu de l'importance de son patrimoine, GPSEA doit veiller à la performance énergétique de ses bâtiments, mais également assurer le bien-être des usagers. L'objectif étant de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments, résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

GPSEA souhaite ainsi **établir un programme de travaux et évaluer le retour sur investissement des opérations de rénovation**. Il s'agira également de **réaliser un contrat global de performance énergétique du système de chauffage - ventilation - climatisation** visant à garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment par la diminution de la consommation.

/// ACTION 36

Ayant le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, GPSEA se doit d'être exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti et souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone. De nombreuses mesures peuvent contribuer à la **construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques** supérieurs à la réglementation en vigueur.

/// ACTION 37

GPSEA souhaite **acheter de l'énergie exclusivement verte** aux producteurs d'énergie afin d'encourager et accompagner la transition énergétique.

TOUTES ET TOUS ENGAGÉS POUR LE CLIMAT



Agir pour le climat, c'est aussi et surtout changer nos habitudes et nos comportements.

Aussi, GPSEA souhaite amplifier les actions de sensibilisation des habitants, et plus particulièrement des plus jeunes, afin qu'ils modifient leurs comportements et leurs habitudes.

En interne, c'est en générant un esprit collectif pour le climat que GPSEA va sensibiliser ses agents pour en faire des ambassadeurs du Plan Climat. Ainsi, un travail de sensibilisation et de formation est développé auprès de l'ensemble des agents.

En agissant sur les facteurs internes, GPSEA souhaite réunir le plus grand nombre de personnes autour d'une cause fondamentale qui lui tient à cœur.

» IMPACTS

Impacts pour le climat : Réduire l'empreinte carbone

Autres impacts :

- Culturel
 - Changer les comportements et habitudes
- Économique
 - Gains économiques lié à une consommation plus sobre

🔍 DIAGNOSTIC

Les animations en direction des habitants en 2018 :

	Actions	Personnes sensibilisées
Animations en temps scolaire	143	4 256
Animations en temps périscolaire	28	480
Animations tout public	21	5 583
Formations	21	150
Total	213	10 469

Réalisation de films sur le Plan Climat :

www.sudestavenir.fr

En interne, les actions au quotidien

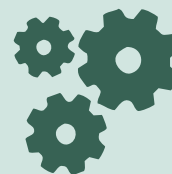
- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes
- Achat de fournitures recyclées
- Développement de procédures dématérialisées (bons de commande, factures, courriers...)



OBJECTIFS

- Développer une offre de formation - sensibilisation à destination des écoles du Territoire
- Faire évoluer les comportements des agents
- Former les agents aux nouveaux métiers de demain face au changement climatique





/// ACTION 38

La sensibilisation aux éco-gestes est un premier pas incontournable car de nombreux gestes efficaces et aux résultats rapides permettent des **changements de comportements et d'habitudes** des agents de GPSEA.

/// ACTION 39

Par ailleurs, GPSEA s'engage aussi à développer la sensibilisation du grand public et des plus jeunes en particulier avec **la diffusion d'une culture climat**.

/// ACTION 40

Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique. GPSEA élaborera un **plan de formation spécifique pour répondre aux besoins afin de faire monter en compétence ses agents**.

/// ACTION 41

L'empreinte environnementale liée à l'usage de nos outils numériques est très forte, c'est pourquoi GPSEA s'engage à **réduire l'impact numérique sur l'environnement** grâce notamment à des gestes simples.

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE



L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats. Cela se traduit notamment par la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles pour faire de la commande publique un outil au service du développement durable comme soutien au développement environnemental. Depuis 2016, ce sont 45 marchés publics lancés par GPSEA qui ont fait l'objet d'une disposition environnementale.

Avec 50 millions d'euros d'achats chaque année, GPSEA souhaite faire de la commande publique un véritable levier de performance environnementale. C'est ainsi que le Territoire s'engage notamment dans l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement via une clause spécifique imposant l'utilisation stricte de ces produits.

Enfin, GPSEA mène actuellement une politique de valorisation de ses déchets et d'achats responsables. De nouvelles actions pourraient être menées à court ou moyen terme, outre celles déjà réalisées comme : le papier recyclé, les conditionnements à base de matériaux recyclés, des cartouches d'encre reconditionnées, la location des moyens d'impression, ...

» IMPACTS

Impacts pour le climat : Réduire l'empreinte carbone

Autres impacts :

- Culturel
 - Changer les comportements et habitudes
- Économique
 - Gain économique lié à une consommation plus sobre

🔍 DIAGNOSTIC

Une commande publique responsable

En 2018, 45 marchés publics comptent une disposition environnementale : exigences imposées aux prestataires, recours à des critères de notation des offres tenant compte de leurs performances environnementales.

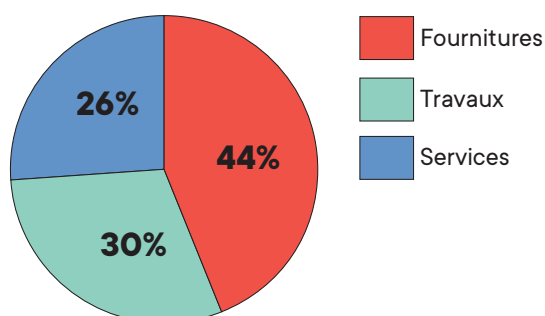
Par exemple, en matière d'achat de matériel informatique, GPSEA raisonne sur l'ensemble du cycle de vie des produits et met l'accent sur les méthodes de conditionnement et de transport des matériels, ou encore sur les modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.



OBJECTIFS

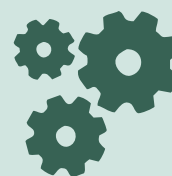
Economie circulaire

- Création d'une charte des achats durables
- 30% des marchés publics avec une clause environnementale à l'horizon 2024
- Ajouts de critères environnementaux dans l'analyse des offres
- Optimiser les commandes en mutualisant les achats pour éviter le gaspillage
- Rationaliser les déplacements



Répartition des marchés faisant l'objet d'une disposition environnementale

Source : Direction Finances et Commande publique, 2018



/// ACTION 42

Développer une commande publique responsable passe tout d'abord par un changement dans la façon de commander et par les critères de sélection. GPSEA lance ainsi une **Charte des Achats Durables** intégrant dans le cahier des charges des critères écologiques, sociaux et éthiques. De cette charte des achats durables découleront des critères de sélection des offres reçues. L'idée est d'ajouter aux critères prix et social, un critère environnemental.

/// ACTION 43 & 44

GPSEA souhaite **optimiser l'achat de biens et de services en passant des marchés groupés** avec d'autres administrations **en développant une stratégie financière verte et responsable** afin d'accompagner sa démarche en faveur du développement durable.

DES MODES DE TRAVAIL INNOVANTS



L'activité de GPSEA génère une masse importante de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait être diminuée.

Le rôle de GPSEA est d'inciter ses agents à adopter des gestes simples mais importants pour l'environnement permettant de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, le Territoire entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration. Ceci passe notamment par l'innovation dans les manières de travailler pour toutes les directions de GPSEA.

» IMPACTS

Impacts pour le climat : Réduire l'empreinte carbone

Autres impacts :

- Économique

- Gain économique lié à une consommation plus sobre

🔍 DIAGNOSTIC

Consommation de plastique et de papier au sein de GPSEA :

Les dépenses réalisées en 2018 relatives aux achats des papiers copieurs étaient de 19 114 € TTC.

- Limitation de l'utilisation du plastique

GPSEA a d'ores et déjà engagé des actions pour supprimer le plastique. Plusieurs bâtiments disposent de :

- distributeurs de boissons avec possibilité de se servir de son gobelet
- fontaines à eau
- vaisselle réutilisable (assiettes, verres, couverts...)

Déplacements des agents :

Les déplacements domicile/travail représentent seulement 1% des émissions GES de GPSEA.

Depuis plusieurs années, GPSEA œuvre pour réduire l'empreinte écologique de son parc automobile.

Type de véhicules	Nombre en 2018
Véhicules légers	86 dont 10 électriques et 2 hybrides
Véhicules utilitaires	68 dont 6 électriques
Cyclomoteurs	27 dont 1 électrique
Vélos	6 à assistance électrique
Poids lourds	9
Engins roulants du type balayeuses	70 dont 4 électriques

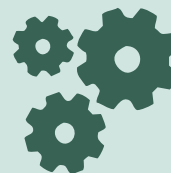


OBJECTIFS

- Digitaliser les manières de travailler
- Réduire la consommation de 30 000 feuilles de papier
- Réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels et les trajets domicile/travail
- Bannir le plastique alimentaire d'ici 2025
- Donner une seconde vie au matériel

Tégéval ▶

©Smer la Tégéval / Jorge Fidel Alvarez



/// ACTION 45

L'un des aspects de la modernisation de l'administration est la digitalisation des manières de travailler. Il s'agit notamment de **dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable et des pièces relatives aux marchés publics.**

/// ACTION 46

GPSEA souhaite également **mettre en place un plan de déplacement d'administration** visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à développer d'autres pratiques de déplacements.

/// ACTION 47 & 48

Afin de **réduire les déchets produits par les activités de ses services**, GPSEA met en place une démarche interne pour supprimer le plastique dans le domaine alimentaire d'ici 2025, en application de la loi Egalim et prévoit de **donner une deuxième vie aux biens mobiliers.**

/// ACTION 49

GPSEA souhaite également s'engager dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire**. L'une de ses actions porte sur la réduction du nombre de tonnes d'aliments jetés. Il s'agit notamment de créer une convention avec des associations locales pour que les repas non servis puissent être donnés.

/// ACTION 50

Afin de réduire l'**empreinte carbone liée aux déplacements des agents**, GPSEA souhaite amplifier la conversion de son parc automobile.



Créteil, quartier de la Source



NOTES



**Grand Paris Sud Est Avenir
Europarc
14, rue le Corbusier - 94046 Créteil cedex**

Ce document est imprimé sur papier 100% PEFC, (certification de gestion écoresponsable des forêts).